



Syndicat mixte pour la Gestion et l'Incinération  
des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles

**N°20-05**

**Délégation de fonctions et de signature**

**A Madame Catherine DELPRAT**

**Cinquième vice-présidente**

Le Président du Sigidurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°20-31 du 14 septembre 2020 portant élection des vice-présidents du Sigidurs et notamment de Madame Catherine DELPRAT en qualité de cinquième vice-présidente,

Considérant que pour la bonne marche des services du Sigidurs et pour permettre une parfaite continuité du service public il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les vice-présidents du Sigidurs.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Catherine DELPRAT, cinquième vice-présidente, est chargée de la prévention, de l'économie circulaire ainsi que des relations entreprises et bailleurs. Délégation de fonctions lui est donnée dans ce domaine pour, notamment :

- L'élaboration de propositions pour la définition d'une politique de prévention et de développement de l'économie circulaire à l'échelle du territoire du SIGIDURS ;
- La définition et le suivi des actions relatives à la mise en œuvre de la politique de prévention et de développement de l'économie circulaire qui aura été arrêtée ;
- Le suivi des procédures de marchés publics relatives à la prévention et l'économie circulaire ;
- La participation aux réunions relative à la prévention et à l'économie circulaire ;
- Les relations avec les partenaires publics ou privés.

Accusé de réception en préfecture  
095-259502086-20200928-A20-05-AR  
Date de télétransmission : 07/10/2020  
Date de réception préfecture : 07/10/2020

**Article 2 :** Délégation est donnée, sous ma surveillance et sous ma responsabilité, à Madame Catherine DELPRAT, pour signer les actes relevant de sa délégation de fonctions tels qu'ils sont listés ci-dessous :

- Compte-rendu et procès-verbaux de réunions ;
- Tous courriers dans le domaine délégué.

**Article 3 :** Délégation est donnée, sous ma surveillance et sous ma responsabilité, à Madame Catherine DELPRAT, pour signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. le Président et des vice-présidents qui le précèdent tous les actes, arrêtés, courriers et tous les documents.

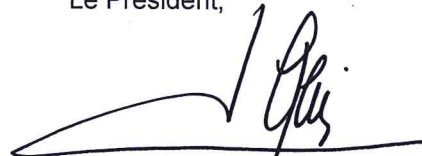
**Article 4 :** La présente délégation prend fin au cas où Madame Catherine DELPRAT viendrait à cesser ses fonctions et en tout état de cause à l'expiration de son mandat de vice-président.

**Article 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services du Sigidurs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise
- Madame le Trésorier Principal de Sarcelles

Fait à Sarcelles, le 28 septembre 2020  
Le Président,



Jean-Claude GENIÈS

M. le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- compte tenu de la réception en préfecture, de l'affichage et notification à l'intéressé  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le : 05/10/20  
Signature



Accusé de réception en préfecture  
095-259502086-20200928-A20-05-AR  
Date de télétransmission : 07/10/2020  
Date de réception préfecture : 07/10/2020